

Bilan des actions conventionnées
en 2015

LES CHANTIERS D'INSERTION INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Présentation et objectifs

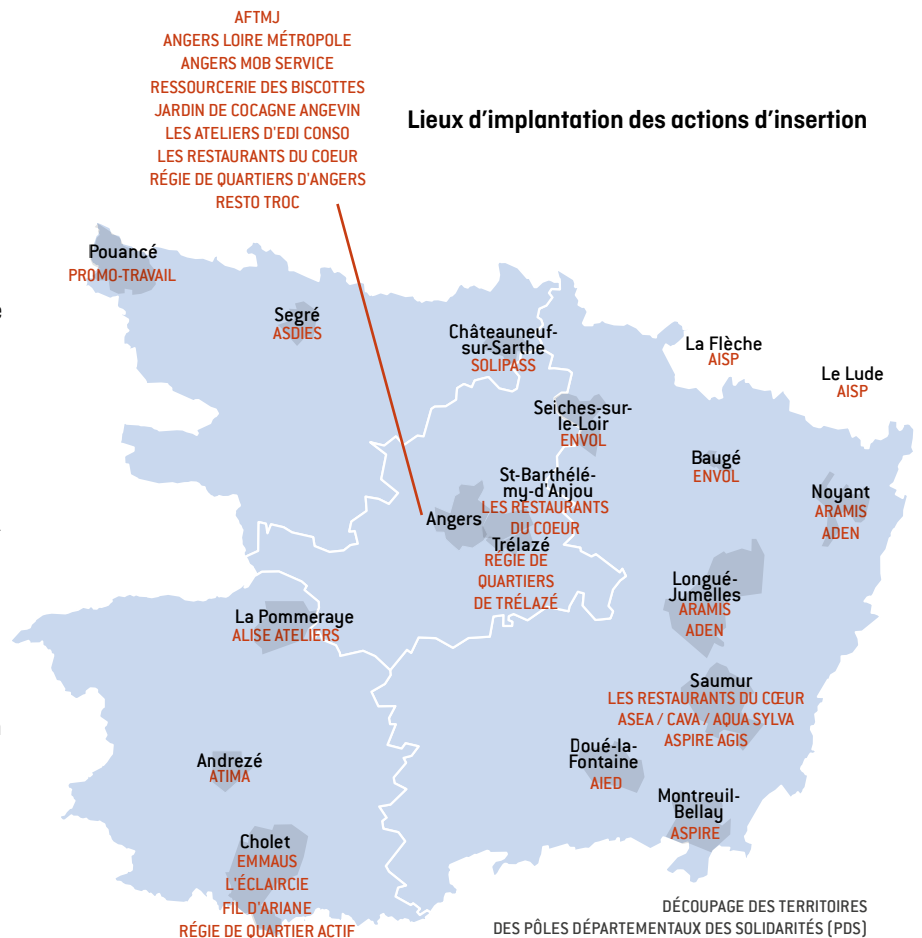
➔ L'objectif des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) est la mise en situation de travail de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et ne pouvant pas accéder directement au marché du travail sans un accompagnement spécifique. Ils permettent de prendre ou reprendre un rythme de travail et de découvrir l'environnement professionnel.

➔ L'accompagnement permet de traiter les problématiques sociales faisant obstacle à une insertion professionnelle efficace. Il permet également de définir ou de concrétiser le projet professionnel et/ou la recherche d'emploi.

➔ Le chantier d'insertion est généralement une association loi 1901 et fait partie des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Il doit être conventionné au préalable par l'Etat via l'UD-DIRECCTE et après avis du Conseil départemental d'insertion par l'activité économique (CDIAE).

➔ La plupart des ACI est adhérente à la FNARS (fédération nationale des associations de réinsertion sociale) ou à Chantier école.

Lieux d'implantation des actions d'insertion



Le conventionnement avec le Département

Les caractéristiques

➔ 26 chantiers d'insertion ont passé convention en 2015, représentant 376 places (260,6 ETP) pour des bénéficiaires du RSA sur un total de 404 ETP (équivalent temps plein soit 1 820 h) conventionnés par l'Etat.

➔ Le soutien financier du Département s'élève à :

- ▶ 1 631 840 € au titre de l'encadrement et de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, soit un coût annuel par place de 4 340 € ;
- ▶ 2 002 188 € dans le cadre de l'aide aux salaires des bénéficiaires du RSA.

➔ Le Département finance également dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes 26 places pour le public 18/24 ans révolus pour un montant de 56 420 € (11 Ateliers et Chantiers Insertion (ACI)), pour permettre une mise en situation de travail, avec un accompagnement adapté.

➔ En ce qui concerne les bénéficiaires du RSA, le conventionnement vise à renforcer l'encadrement et l'accompagnement en complément de l'aide de l'Etat.

➔ La prise en charge est de 4 mois minimum et de 24 mois maximum.

➔ Après une phase d'accueil et de premier diagnostic, l'ACI met en œuvre :

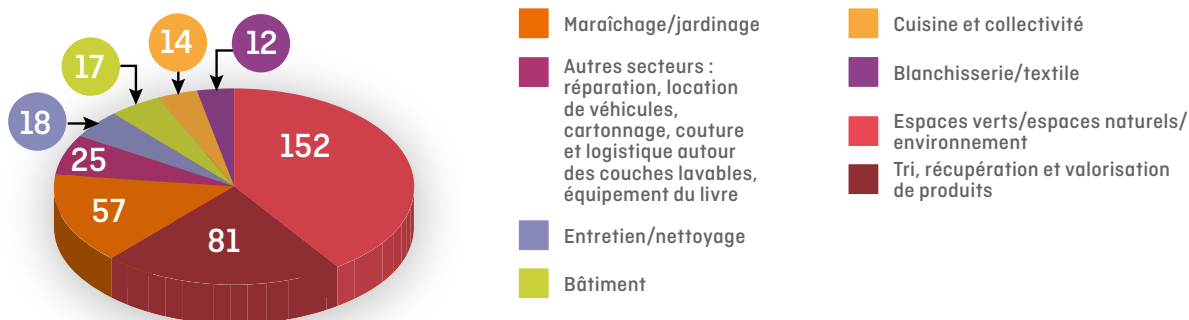
- ▶ un encadrement qualifié et adapté permettant une adaptation au poste de travail, l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire et un apprentissage des gestes et des pré-requis professionnels ;
- ▶ un suivi régulier par un professionnel qualifié et identifié, chargé de l'accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion

➔ Le participant est salarié en Contrat Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) entre 20 et 26 h/semaine,

➔ Le référent est associé aux démarches engagées avec le salarié en insertion.

Les supports

Répartition du nombre de places par secteurs d'activité



Les résultats et effets induits

La réalisation des objectifs conventionnels

➔ Les 376 places conventionnées par le Département au titre du RSA ont permis à 688 participants de réaliser 475 468 heures, soit 261 ETP. Le taux d'occupation des places a été de 99 %.

➔ En moyenne, 1,85 personne passe sur une place annuelle en chantier d'insertion.

➔ Par ailleurs, les 26 places destinées aux jeunes ont accueilli 48 participants.

➔ 1/3 du public RSA et près d'1/4 du public jeune sont issus des quartiers prioritaires (Politique de la Ville).

➔ Les places en chantier d'insertion sont réparties sur tous les territoires des PDS (pôles départementaux de solidarité).

Impacts économiques

→ Le volume d'activité réalisé par les participants RSA et jeunes sur l'année représente 261 Equivalent Temps Plein (ETP) répartis sur tout le département (sur un total de 377,07 ETP conventionnés par l'Etat sur l'ensemble du département), soit 70 % des postes.

→ Les activités sont diversifiées avec une prédominance des activités espaces verts environnement.

→ Les ACI ont obtenu différents marchés publics :

- ▶ avec le Département (arrachage de la Jussie) ;
- ▶ avec les bailleurs sociaux pour les Régies de Quartiers (entretien des parties communes des immeubles...);
- ▶ avec différentes communes (entretien des espaces verts).

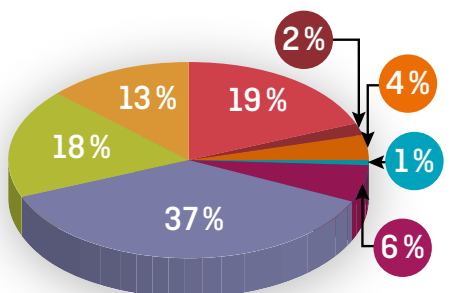
→ Certains ACI sont implantés en zone industrielle, ce qui favorise les liens avec les entreprises du territoire.

→ Le lien avec les entreprises se développe également par le biais des périodes de mises en situation en milieu professionnel (PMSMP) favorisant la mise en situation de travail dans les conditions de l'entreprise « classique » et permettant des sorties vers l'emploi pour quelques salariés.

→ Les ACI ont pour objectif de développer les clauses avec les collectivités, et de travailler davantage avec les entreprises pour trouver de nouvelles activités en s'appuyant sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Impacts participants

Sorties pour le public RSA



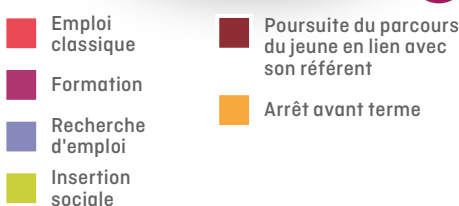
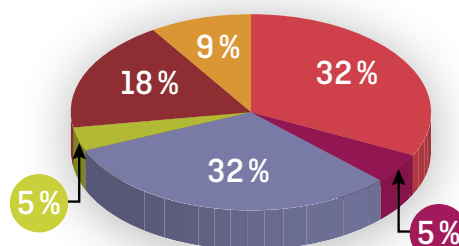
→ Les sorties vers la formation ont fortement baissé en 2015, en raison notamment des difficultés de financement par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

→ En revanche, les sorties vers l'emploi ont augmenté de 3,6 points par rapport à 2014 (soit 6,6 points depuis 2013). Cette augmentation porte principalement sur les sorties vers des emplois classiques.

→ En outre, les sorties vers l'insertion sociale et les arrêts avant terme continuent à baisser depuis 2013.

→ Le pourcentage d'arrêt avant le terme du CDDI (13%) est plus important que dans les entreprises d'insertion (10%) et moins élevé que dans les associations intermédiaires (17%).

Sorties pour le public jeune



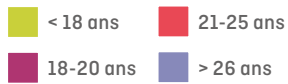
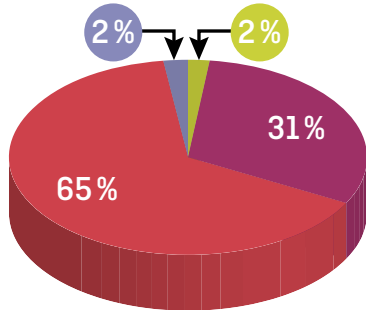
→ Les jeunes sortent des chantiers d'insertion pour 1/3 d'entre eux vers l'emploi classique et 1/3 en recherche d'emploi.

→ A noter également que 18% des jeunes poursuivent leur parcours avec le soutien de leur référent.

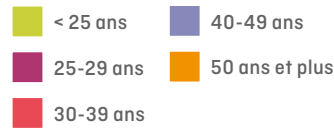
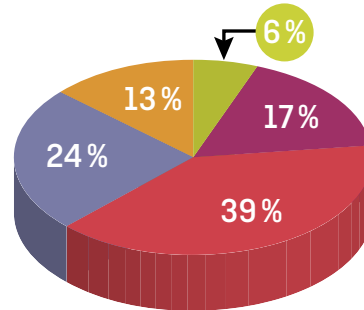
→ Les sorties vers l'insertion sociale sont essentiellement vers la santé (4,55%).

Le profil du public accueilli

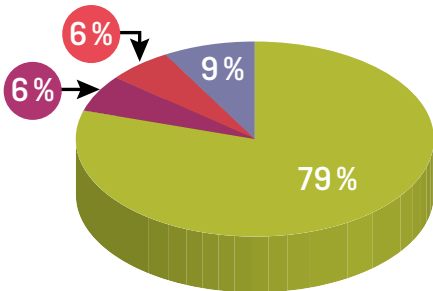
Âge jeunes



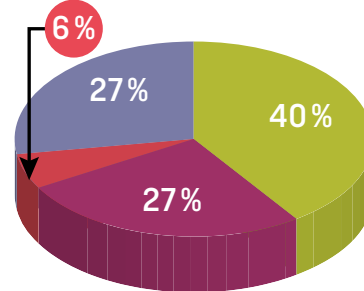
Âge RSA



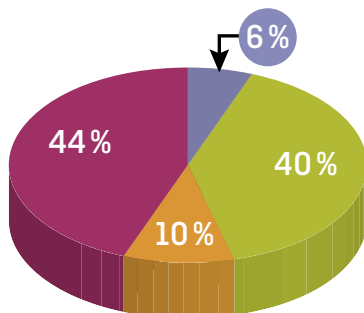
Situation familiale jeunes



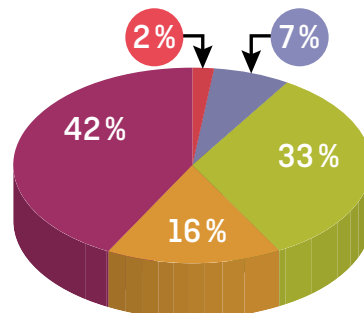
Situation familiale RSA



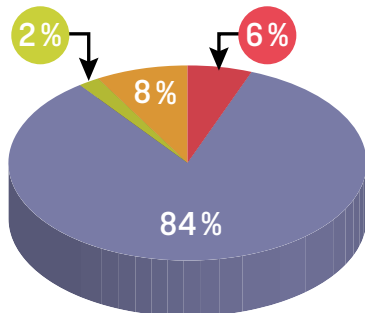
Niveau de formation jeunes



Niveau de formation RSA



Référents jeunes



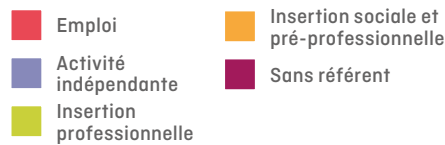
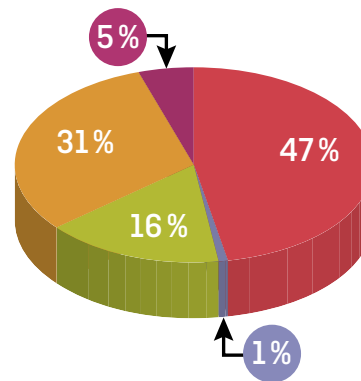
→ Le public RSA des ACI est majoritairement masculin (66%) malgré les efforts des structures pour accueillir un public féminin et malgré une meilleure orientation de ce public par les référents. Cette tendance va à l'inverse des données globales* qui montrent une majorité de femmes dans les actions d'insertion. Ce constat est lié à la prédominance des postes proposés dans le secteur espaces verts/environnement/espaces naturels, activité qui, a priori, correspond davantage à un public masculin.

→ La mixité des participants dans les ACI est mieux assurée pour le public jeune que pour le public RSA (56% d'hommes et 44% de femmes).

→ 54% des bénéficiaires des RSA ont des enfants (seuls ou en couple), proportion qui a augmenté de 3 points par rapport à 2014.

→ 57% du public RSA et 54% du public jeune ont un niveau de formation VI/V bis, ce qui correspond au niveau de formation du public ciblé par les chantiers d'insertion.

Référents RSA



→ Le principal organisme référent RSA des participants accompagnés en chantiers d'insertion est Pôle emploi (47%). Néanmoins, les référents sociaux, tous organismes confondus, représentent 30% des référents RSA.

→ Pour le public jeune, le principal référent est la Mission locale (83%).

→ 35% des participants RSA sont originaires du PDS Centre anjou. C'est effectivement sur ce territoire que ce public est le plus important. Ce qui reste toutefois faible au regard du poids de ce PDS en nombre de bénéficiaires RSA (56,3%).

*Données globales : 2 304 participants RSA et 571 participants jeunes relevant du FAJ

Témoignage d'un professionnel au CIAT des Restos du Cœur de Maine et Loire

Accompagnatrice Socio-Professionnelle depuis 10 ans au Chantier d'Insertion Angers Trélazé (CIAT) des Restos du Cœur, j'accompagne au quotidien des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Mon rôle est de diagnostiquer les freins à l'emploi afin d'offrir une réponse adaptée et d'aider à faire émerger un projet professionnel au moyen de différents outils.

J'apprécie la polyvalence de ce métier (recrutement, bilans, accompagnement social et professionnel individuel, animation d'ateliers collectifs, levée des freins sociaux, etc.), le travail en équipe pluridisciplinaire (enca-

drants techniques, bénévoles, partenaires...), et surtout le contact quotidien avec les personnes accompagnées.

Chaque accompagnement est individualisé car chaque situation est singulière.

La plus belle gratification est la réussite des personnes accompagnées qui reviennent nous voir avec un large sourire, leur diplôme ou leur contrat de travail en poche !

Dans ces moments-là, je sais où je puise mon énergie et ma motivation pour continuer ce métier malgré un contexte économique difficile.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

Département de Maine-et-Loire

Direction générale adjointe du Développement social et des solidarités
 Direction insertion / Service Insertion et emploi
 CS 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9
solidarites.maine-et-loire.fr

Ayez le réflexe...

PORTAIL INSERTION
insertion.maine-et-loire.fr

